

**Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE**

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 12 Juillet 2016 à 19h15 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Modalités de composition des EPCIFP (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre. (Délibération)
2. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (Délibération)
3. Redevance d'occupation du domaine public (Délibération)
4. Approbation numéros de rue (Délibération)
5. Indemnité élections (Délibération)
6. Décision modificatif
7. Point budget 2016
8. Affaires diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le douze Juillet à dix neuf heures quinze, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 09 Juillet 2016 (Présent Excusé)

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> M.SPAY Romain | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie | <input type="checkbox"/> M.DURAND Pascal |
| <input checked="" type="checkbox"/> M.COGNARD Denis (19h30) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine (19h30) | <input checked="" type="checkbox"/> M.WILSON Douglas | <input checked="" type="checkbox"/> M.SPAY Pierre-Yves |
| <input checked="" type="checkbox"/> M.DUFOUR Sébastien | <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel | <input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane | |

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juin 2016: le procès-verbal de la réunion du 02 juin 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Modalités de composition des EPCIFP (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre. (Délibération)

Délibération reportée car une commission de travail entre la communauté de communes et la CAMVAL est prévue le 31 Août 2016. Un cabinet d'étude en charge de la fusion va réaliser un rapport répertoriant les démarches des communes (point date / date), les points financiers (taxes), la date à laquelle sera connue le montant des attributions compensatrice par commune.

2. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (Délibération)

Délibération reportée comme pour le point n°1.

3. Redevance d'occupation du domaine public (Délibération)

Vu la demande de Monsieur Chassery Pierre-Yves à utiliser le domaine public afin d'y exercer son activité de fabrication et vente de pizzas, sous l'enseigne « Liberty saveurs »

Le Conseil Municipal autorise le stationnement du camion pizzas ;

Le Conseil Municipal prévoit de faire une convention avec les restaurateurs et commerçants afin de fixer les différentes modalités par lesquelles la commune autorise l'occupant à disposer des espaces publics.

4. Approbation numérotation des habitations

Par délibération N° 2016-021 du 14 Avril 2016, le Conseil Municipal à choisi de donner des noms aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une **mesure de police générale** que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Au vu des noms et numérotations présentés en annexe par la poste,

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

Autorise Madame Le Maire à faire procéder à la numérotation des habitations de la commune.

Une réunion avec la commission en charge du dossier est prévue le Mercredi 20 Juillet à 10 heures pour valider la liste dans le détail.

◆ D - 2016/029

5. Décision modificatif

- Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE										
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement							
12/07/2016	023-	Virement à la section	-2 826.00	/ /	-		0.00			
12/07/2016	6811-	Dot. amort. et prov.	2 826.00	/ /	-		0.00			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00			
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement							
/ /	-		0.00	12/07/2016	021-00	Virement de la section de	-2 826.00			
/ /	-		0.00	12/07/2016	2802-000	Frais liés à la réalisation	2 826.00			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00			

◆ DM14- 2016/002

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
12/07/2016	6156-	Maintenance	-200.00	/ /	-		0.00
12/07/2016	66111-	Intérêts réglés à	200.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

◆ DM49- 2016/001

- Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire.
- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits
- Pour extrait certifié conforme.

6. Point budget

Monsieur DUFOUR Sébastien fait un point sur le budget de la commune et constate que le budget est maîtrisé sans dépassement dans les chapitres.

Travaux à prévoir : hall dans la salle des fêtes, Logement communal N° 1 au Bourg – entrée d'eau autour de la cheminée, travaux de rafraîchissement de l'école maternelle.

7. Affaires diverses

➤ Compteur Linky

Madame le Maire donne quelques précisions concernant les compteurs Linky :

Elle rappelle que les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au développement des compteurs Linky.

De plus, selon la DGCL (Direction générale des collectivités locales), le déploiement des compteurs Linky est pour Enedis une obligation légale, trouvant son fondement dans la directive européenne 2009/70/CE du 13 juillet 2009, transposée en droit français dans l'article L 341-4 du Code de l'énergie. Cet article dispose en effet, dès son premier alinéa, que « les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée. »

Trois arguments sont brandis par les collectivités qui s'opposent au déploiement de Linky : le risque sanitaire « pas avéré », l'atteinte à la vie privée « non fondée » et le non-respect du principe de libre-administration des collectivités territoriales « non fondé ».

La commune de Saint Amour a transféré la compétence AOD (distribution d'électricité) à un syndicat départemental (SYDELS), elle n'est « en tout état de cause plus compétente pour agir ». « Dans ce cas, une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky apparaît entachée d'illégalité pour défaut de compétence. »

L'installation sur la commune est prévue début 2017.

➤ INAO

Suite au rendez-vous du 05 juillet 2016, différents points ont été abordés et seront communiqués à TOPOS. L'INAO a émis quelques réserves concernant le hameau de la ville mais a approuvé le projet dans son ensemble.

➤ Dotation solidarité rurale au titre de l'année 2016

Madame le Maire donne quelques chiffres concernant la dotation de solidarité à savoir :

- potentiel financier par habitant de la strate : 702,15 €
- population 3 à 16 ans : 102
- longueur de voirie en mètre : 16 234 mètres

➤ Travaux de Voirie

Terrassement, pose de caniveaux et dalle béton coulée à l'entrée de l'église
Reboucher le trou sur la route du cimetière en face Frédéric DUCOTE.

Curage du bac décanteur à La Ville.

Curage de fossés : route du caveau, route des Poulets en face Jean-Guy REVILLON, route croix Carrons.

> Congés d'été :

Noms	Début	Fin
Franck Coindard	lundi 18 juillet 2016	vendredi 12 août 2016
Corine Aujas	lundi 1 août 2016	lundi 22 août 2016
Christelle Mornet	vendredi 29 juillet 2016	vendredi 5 août 2016
Christelle Mornet	jeudi 18 août 2016	mardi 30 août 2016
Isabelle Lardet	lundi 8 août 2016	lundi 29 août 2016

La poste sera fermée pendant la période du 1^{er} Août au 21 Août inclus

La mairie sera fermée pendant la période du 29/7 au 5/8 inclus et du 18/8 au 30/8 avec une permanence les vendredis matins.

> Ecoulement des eaux de pluies au Plâtre Durand : L'entreprise Gelin vient sur place le 13 Juillet 2016.

> Tour de table

- La Fontaine place de l'église a retrouvé sa fonction. Indiquer eau potable au robinet et eau non potable pour l'eau qui coule en permanence
- Travaux d'élagage de la ligne moyenne tension du bourg vers le moulin berger réalisés
- A.T.D : Rendez vous le 13 juillet pour dossier assainissement et route de la Ville
- Poids Public – Plâtre Durand - Mettre une chaîne autour du poids pour éviter le stationnement.
- Prévoir de paysager la place des marcs
- Le Logement communal N° 2 du bourg (au dessus de l'école maternelle) sera libre au 06 Septembre 2016.
- Jumelage avec Durbuy – différentes propositions pour trouver des fonds pour la prochaine rencontre.
- T.A.P : 29 inscriptions dans le RPI sur 95 enfants scolarisés (une vrai question d'opportunité des ces T.A.P)
- CMJ : visite du Conseil Départemental avec Mr COGNARD.
- Droit des animaux : le nécessaire a été fait suite à une plainte déposée.

> Rendez vous :

- Charnay cyclo le 20 juillet 2016
- Feux d'artifices et bal le samedi 23 juillet 2016 à 22h30

- **Date du prochain CM :** proposition jeudi 08 septembre 2016 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

